

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****AXTAIR TRIMODE
AUTOMORPHO**

Surmatelas d'aide à la prévention et d'aide au traitement des escarres

Avis de radiation

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 14 mars 2023

Faisant suite à l'examen du 14 mars 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 14 mars 2023

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société WINNCARE France informe la Commission qu'elle ne commercialise plus le surmatelas à air motorisé AXTAIR TRIMODE AUTOMORPHO détaillé dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ce surmatelas est inscrit sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé
1279317	Escarres surmatelas, air motorisé, s/classe IB, WINNCARE, AXTAIR TRIMODE AUTOMORPHO.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif